



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 09 novembre 2021 à 16 h 00

AUJOURD'HUI neuf novembre deux mille vingt et un

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 29 octobre 2021, s'est réuni dans les Salons de l'Hôtel de Ville.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, président la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Pierre MIQUEL à Jean-Christophe CERVANTES

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Christine DULAC ROUGERIE, Odile VIGNAL et Jean-Christophe CERVANTES arrivent pendant la présentation du diaporama de la question n°1.

Fatima BISMIR et Alexis BLONDEAU arrivent pendant le débat de la question n°1.

Nicaise JOSEPH arrive pendant le débat de la question n°1 (fin du pouvoir donné à Lucas PEYRE).

Sylviane TARDIEU quitte la séance pendant le débat de la question n°1 et donne pouvoir à Magali GALLAIS.

Jean-Pierre BRENAS arrive pendant la présentation du diaporama de la question n°2 (fin du pouvoir donné à Catherine PINET-TALLON).

Géraldine BASTIEN arrive pendant le débat de la question n°2 (fin du pouvoir donné à Cécile LAPORTE).

Sylviane TARDIEU arrive pendant la présentation du diaporama de la question n°3 (fin du pouvoir donné à Magali GALLAIS).

Christiane JALICON quitte la séance avant le vote de la question n°4 et donne pouvoir à Julien BONY.

Rapport N° 43
LIRE ET FAIRE LIRE : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE

Lire et Faire Lire est un programme national appelant des bénévoles âgés de plus de cinquante ans à transmettre aux enfants le plaisir de la lecture. Les lecteurs bénévoles ont pour mission de lire des histoires à des groupes de 2 à 6 enfants volontaires. Ce programme est porté par la Ligue de l'enseignement et l'Union Nationale des Associations Familiales ; il est par ailleurs soutenu par le ministère de l'Éducation nationale.

Dans le cadre de ce programme national de développement du plaisir de la lecture à l'école et de la solidarité intergénérationnelle, la Ligue de l'enseignement du Puy de Dôme et la Ville souhaitent s'associer pour continuer à proposer cette action aux élèves des écoles primaires de la Ville, tant sur les temps scolaires que périscolaires. Les modalités d'intervention sur les temps périscolaires sont définies par une convention signée pour une durée de 3 ans.

De plus, Lire et Faire Lire propose de mettre en œuvre une action de lecture spécifique pour les élèves des écoles maternelles durant le temps d'accueil après la classe. Leur intervention sera coordonnée avec le projet pédagogique de l'accueil de loisirs. Afin de développer cette action dans le scolaire et le périscolaire, une subvention de 2 000 € est sollicitée auprès de la Ville.

Au regard de l'intérêt de cette action pour les élèves clermontois tant sur le plan culturel, éducatif que par les échanges intergénérationnels, il est proposé d'accorder une subvention de 2 000 € pour l'opération Lire et Faire Lire à la Ligue de l'Enseignement du Puy de Dôme FAL 63.

Les crédits sont inscrits au budget 2021 (Chapitre 65 – Fonction 422 – Nature 6574 – Service 101-SDG 535).

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, les propositions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le **24 NOV. 2021**

Pour le Maire,
L'Adjointe chargée de la petite enfance,
L'enfance et de la jeunesse



Cécile AUDET